

UNION des CANAUX d'ILLE et de CORBERE

23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 50 22 08
Courriel : ucic66@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°1-2024 REUNION DU 29 JANVIER 2024

Objet : Vote du budget Primitif 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndicats de l'UCIC, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par M. Didier BRUZY, Président, Monsieur Etienne MARGALL, syndic est désigné secrétaire de séance.

Présents : Mme. BOUZAN Béatrice, MM. BRUZY Didier, MAILLOLS Pascal et MARGALL Etienne, syndics titulaires. Monsieur GARCIA François, syndic suppléant.

Monsieur Patrice CALMON donne pouvoir à Madame Béatrice BOUZAN.

Le Président donne la parole à Agnes XATARD afin qu'elle présente le budget primitif 2024.

BUDGET PRIMITIF 2024					
UNION DES CANAUX D'ILLE ET CORBERE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Montants	Articles	Dénominations	Montants
605	Achat de matériel	2 000,00	70686	Redevances rôle	248 300,00
60611	Eau et assainissement	100,00	70688	Autres prestations de serv.	63 200,00
60612	Electricité	1 500,00			
60622	Carburants	3 700,00			
60623	Alimentation	200,00			
60636	Vêtements de travail	1 000,00			
6064	Fournitures admin.	2 000,00			
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00			
611	Contrat prestation service	1 000,00			
613	Location	4 000,00			
61551	Matériel roulant	2 500,00			
61558	Entretien bien mobilier	200,00			
6156	Maintenance	3 000,00			
6168	Primes d'assurances	3 100,00			
622	Honoraires	500,00			
623	Publicité, relation publique	2 500,00			
626	Frais d'affr. Et Télécom	7 000,00			
6281	Concours divers	700,00			
6288	Déchetterie	500,00			
	TOTAL CHAP 11	37 500,00			
6411	Personnel titulaire	183 300,00			
6414	Medecine du travail	700,00			
6450	Cotisations Sociales	75 000,00			
	TOTAL CHARGES SALARIALES	259 000,00			
651	Redevance pour brevets SIG	0,00			
65888	Autres charges	14 000,00			
	TOTAL	14 000,00			
O23	Virement à l'investissement	1 000,00			
	TOTAL	311 500,00		TOTAL	311 500,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Montants	Articles	Dénominations	Montants
2183	Matériel informatique	1 000,00	021	Virement du fonctionnement	1 000,00
	TOTAL	1 000,00		TOTAL	1 000,00

Suite à la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- Valide le budget primitif 2024 ;
- Autorise le Président à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président de l'UCIC,
Didier BRUZY

